

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°DEL2022_012 : Créations de postes

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 février 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre :
Abstention :

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_012 : CREATIONS DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié,
- Vu l'avis favorable de la commission Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable en date du 24 janvier 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que dans le cadre de la compétence surveillance des plages, la communauté de communes passe une convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) afin que cette dernière mette à disposition du personnel qualifié à la surveillance des baignades aménagées le long des plages.

Considérant que la communauté de communes reste employeur de ces agents mis à disposition par la SNSM, il est nécessaire d'ouvrir les postes saisonniers suivants :

Considérant que les nageurs sauveteurs sont assimilés aux Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives dans le cadre du statut de la fonction publique (décret 92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié).

Fonction	Grade	Nombre de postes et quotité de temps de service
Chefs de poste	Opérateur principal	4 opérateurs principaux du 08/07/2022 au 29/08/2022 à temps complet (35/35 ^{ème})

Le salaire mensuel brut se fera sur la base de l'échelon 5 à savoir indice majoré 393 (indice brut 448)

Adjoints chef de poste	Opérateur qualifié	4 opérateurs qualifiés du 08/07/2022 au 29/08/2022 à temps complet (35/35 ^{ème})
------------------------	--------------------	--

Le salaire mensuel brut se fera sur la base de l'échelon 7 à savoir indice majoré 370 (indice brut 416)

Sauveteurs qualifiés	Opérateur	8 opérateurs du 08/07/2022 au 29/08/2022 à temps complet (35/35 ^{ème})
----------------------	-----------	--

Le salaire mensuel brut se fera sur la base de l'échelon 1 à savoir indice majoré 340 (indice brut 367)

Considérant la mutation d'un agent du service transport vers la commune de Creully-sur-Seulles à 30/35^{ème} et la proposition de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 5/35^{ème} afin que cet agent continue à exercer ses missions d'agent de prévention au sein de STM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **CRÉÉ** les postes saisonniers suivants :
 - 4 opérateurs principal du 8 juillet au 29 août 2022 à 35/35^{ème}
 - 4 opérateurs qualifiés du 8 juillet au 29 août 2022 à 35/35^{ème}
 - 8 opérateurs du 8 juillet au 29 août 2022 à 35/35^{ème}
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 5/35^e à compter du 1^{er} mars 2022 pour exercer les missions d'agent de prévention.
- **DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le PRESIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com